données. Plus que quiconque j'espère que la conférence de juin sera couronnée de succès. Mais j'ajoute qu'il est temps pour les Canadiens d'être réalistes et de prévoir quelles pourraient être les conséquences d'un échec. Il y a de quoi s'inquiéter, et les Canadiens se leurreront s'ils ferment les yeux aux dures réalités auxquelles nous faisons face au Canada, aujourd'hui.

(Sur la motion de l'honorable M. Langlois, le débat est ajourné.)

BILL SUR L'ADMINISTRATION DU PONT FORT-FALLS

2º LECTURE

Le Sénat reprend le débat, ajourné le mardi 20 avril, sur la motion de l'honorable M. Benidickson: Que le bill S-14, concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario, et International Falls, Minnesota, soit lu pour la 2° fois.

L'honorable W. M. Benidickson: Honorables sénateurs...

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, comme l'honorable sénateur Benidickson a présenté ce bill et a pris la parole à l'étape de la deuxième lecture, je dois rappeler aux sénateurs que s'il parle maintenant, son discours aura pour effet de clore le débat.

L'honorable M. Benidickson: Honorables sénateurs, le 7 avril, nous avons eu un débat à l'étape de la 2° lecture du présent bill. L'honorable sénateur Grosart m'avait alors posé certaines questions pertinentes, et il avait été entendu que je ne proposerais pas le renvoi de ce bill au comité avant d'y avoir répondu. Il m'a, comme il se doit, convié à le faire parce que j'avais dit peut-être assez cavalièrement que j'ignorais la provenance des capitaux pour construire le pont. Honorables sénateurs, j'avais tenu ces propos à cause d'une certaine expérience de ces ponts internationaux.

Les fonds semblent venir de prêteurs privés au moyen de la vente de débentures et d'obligations et 95 p. 100 des fonds proviennent des États-Unis. Mais au Canada, nous bénéficions de l'affluence des touristes qui empruntent ces ponts, et nous bénéficions aussi de ce qu'ils sont raccordés à notre réseau routier, ce qui facilite les déplacements de nos compatriotes vers le Sud. Par conséquent, honorables sénateurs, je ne suis pas plus en mesure de fournir des détails au sénateur Grosart que je l'étais à ce moment-là, mais il semble que même l'État du Minnesota est prêt, pour ce qui est de ma circonscription, à financer deux ponts entre l'Ontario et son propre territoire.

La deuxième question du sénateur Grosart au sujet des fonds se rapporte à l'article du bill qui traite des obligations éventuelles de la Couronne en ce qui concerne le financement du pont. Il a attiré notre attention sur l'article 18 du bill, dont voici le texte:

18. Les obligations ou les autres engagements de l'Administration ne lient pas Sa Majesté et n'engagent pas sa responsabilité.

[L'honorable M. Manning.]

En outre, ces obligations ne lient pas les serviteurs ou les agents de Sa Majesté.

Le sénateur Grosart a demandé aussi si nous savions ce que les propriétaires du pont actuel qui remonte à 65 ans, pensaient du projet de construction d'un nouveau pont dans les parages de l'ancien. J'avais alors dit, et je le répète maintenant, qu'on en parle depuis environ 10 ou 15 ans et, que je sache, les propriétaires de l'ancien pont n'ont pas présenté d'instances, pas à moi du moins.

L'étude du bill ne presse pas. Comme je le disais, on en parle depuis quelque temps déjà. Il faudra élaborer des arrangements financiers. On n'en a pas encore déterminé l'emplacement précis. J'estime donc que notre comité permanent des transports et des communications aura tout le temps voulu pour inviter les propriétaires privés du pont actuel à présenter des instances s'ils le désirent. On peut en outre, au cours des semaines prochaines obtenir tout renseignement nécessaire sur les arrangements financiers qui faciliteraient la construction de ce pont.

Honorables sénateurs, je ne manquerai pas, à l'étape de l'étude en comité, de m'élever encore vigoureusement contre la politique du gouvernement canadien telle qu'énoncée dans l'article 26 du bill. Cet article se lit ainsi:

26. L'Administration doit fournir et entretenir à ses propres frais les bureaux, les entrepôts et autres locaux appropriés suffisamment éclairés et chauffés,

a) que le gouverneur en conseil ou tout ministre qu'il désigne peut exiger à l'occasion pour la douane et l'immigration du Canada;...

Je crois que c'est trop accepter du principe du «grand frère» que de laisser nos voisins du sud assurer dans une large mesure un service qui apporterait tellement d'avantages au Canada alors que notre politique consiste à leur refuser jusqu'aux services canadiens de douane et d'immigration.

J'ai soulevé cette question le 17 décembre alors que mon ami l'honorable sénateur Kinnear présentait un bill modifiant une autre loi internationale, la loi concernant la «Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company». C'était la dernière séance avant le congé de Noël. Les membres du comité sénatorial ont estimé que ce principe était difficilement acceptable et je me propose de soulever la question à nouveau lorsque nous discuterons du bill.

De mon mieux, j'ai essayé de répondre aux questions très pertinentes de l'honorable sénateur Grosart. Si le bill est approuvé en deuxième lecture, je proposerai qu'il soit renvoyé au comité des transports et des communications. Déjà, un bill concernant un pont a été renvoyé au comité des finances nationales, mais il convient davantage que ce bill soit renvoyé au comité des transports et des communications.

Je m'entretiendrai avec le sénateur Haig, président de ce comité, qui connaît très bien cette région du pays, car il y visite fréquemment des parents. Il connaît bien la situation et nous pourrons élaborer un programme en vertu duquel la société privée et toutes les parties intéressées pourront présenter des instances.